

**EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA
COMMUNE PREIZERDAUL**

Séance du 8 mai 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 30 avril 2026

Date de la convocation des conseillers : 30 avril 2026

Présents: Gergen Marc, bourgmestre, Rehlinger Marc, échevin, Muller Fernand échevin, Bönigk Mareike, Colamonaco Vincenzo, Hilger François, Schaus Tom, Triniane Esther, Zigrand René ; conseillers ;

Roger Gereke, secrétaire communal pour le point 1 de la séance à huis clos

Raymond Wolff, secrétaire communal ff pour les points 1 à 12 de la séance publique

Absent excusé : /

09. Règlement de circulation temporaire

Le conseil communal,

Considérant qu'en date des weekends du 1^{er} au 2 août 2026 et du 8 au 9 août 2026 aura lieu la manifestation « Vélosummer 2026 » ;

Considérant que le tracé empruntera le chemin rural de Reimberg vers Grosbous et qu'il faudra dès lors barrer tout trafic motorisé afin de ne pas entraver la sécurité des participants ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de police ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

arrête à l'unanimité

Le règlement de la circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit

- pour le samedi, 1^{er} août 0h00 jusqu'au dimanche, 2 août 2026, 23h59 et
- pour le samedi, 8 août 0h00 jusqu'au dimanche, 9 août 2026, 23h59 :

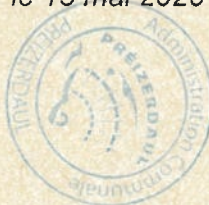
Interdiction de circuler sur le chemin de liaison Reimberg vers Grosbous et Reimberg vers Schandel excepté riverains ;

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettborn, le 13 mai 2026

Le Secrétaire communal ff,



le Bourgmestre,

